

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2015 à 18 H 30

L'an **deux mille quinze**

Le neuf novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur CHATELIER J-Jacques, Maire.**

Etaient présents : MM. DENISSE Eric, VIMENEY Pascal, CAILLEUX Olivier, DEMONSAY J-Christophe, Mmes CHASTANIER Marie, CANER Nathaly, GUTIERREZ-SPINOSI Sabine.

Absent représenté : M. TAINGUY Jérôme par Mme CHASTANIER Marie

Secrétaire de Séance : M. DEMONSAY J-Christophe

Date de la convocation : 02 novembre 2015

La séance est ouverte à 18 h 35. Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

D2015-45 : TRANSFERT DE CRÉDITS POUR INVESTISSEMENTS

Afin de pouvoir effectuer le paiement des factures d'investissements, des transferts de crédits sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. ACCEPTE les transferts de crédits ;
2. DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour ce transfert comme suit :

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	1002	Travaux de voirie	+ 1 716.00 €
21	2152	1002	Signalétique	+ 15 840.00 €
20	2031	1002	Etudes pour travaux voirie	+ 1 030.00 €

CRÉDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	1001	Carte communale	- 2 746.00 €
21	21578	1002	Signalétique	- 15 840.00 €

Conseillers en exercice : 09

Suffrages exprimés : 9

Présents : 8

Pour : 9

Contre : 0

Votants : 9

Abstention : 0

D2015-46 : FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI)
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. Le Préfet de la Gironde à la Commission départementale de coopération intercommunale le 19 octobre 2015, et notamment :
 - 1/ l'article 4 relatif à la fusion des communautés de communes de Podensac, du Canton de Targon, des coteaux de garonne et du Vallon de l'artolie
- Vu l'article L.5210-1-1-IV du CGCT qui prévoit que le projet de SDCI est adressé aux organes délibérants des collectivités qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer, délai au-delà duquel leur avis est réputé favorable.

Le conseil Municipal :

- Ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat en attendant de plus amples renseignements par le groupe de travail de la Cdc du Targonnais concernant les finances, les projets etc.... pour pouvoir proposer un choix de fusion.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 8	Votants : 9
Suffrages exprimés : 9	Pour : 0	Contre : 0
		Abstention : 9

D2015-47 : MODALITES DE FINANCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de financement de la signalétique entre les communes, la communauté de communes et les propriétaires viticoles qui ont accepté la pose de panneau.

Considérant que la propriété de cet investissement revient aux communes membres, les communes doivent rémunérer en totalité l'Entreprise en charge des travaux et de se faire rembourser les différents travaux faits pour la Cdc du targonnais et pour les privés.

Les écritures comptables seront les suivantes :

INVESTISSEMENT

Article 2152	15 838.39 €	Part communale et CdC
Article 13251	11 758.43 €	Subvention CdC

FONCTIONNEMENT

Article 60633	4 682.40 €	Part privés à payer à l'entreprise
Article 758	4 682.40 €	Remboursement par les privés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modalités de financement de la signalétique ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir les certificats administratifs pour ces écritures.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 8	Votants : 9
Suffrages exprimés : 9	Pour : 9	Contre : 0
		Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

1 / Fibre Optique :

Un courrier sera adressé à la communauté de communes du targonnais ainsi qu'à gironde numérique afin de pouvoir faire avancer le dossier.

2 / Création d'une association :

Un projet de création d'une association pour le sauvetage du patrimoine est à l'étude.

3 / Arbre de Noël :

Un point est fait sur l'organisation de l'arbre de Noël 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Conseil Municipal approuve le présent procès-verbal

CHATELIER J-Jacques

DENISSE Eric

TAINGUY Jérôme

CHASTANIER Marie

VIMENEY Pascal

CAILLEUX Olivier

CANER Nathaly

**GUTIERREZ-SPINOSI
Sabine**

**DEMONSAY
J-Christophe**